

# La précarité énergétique Un cercle vicieux ?

Une analyse de Philippe Frérotte



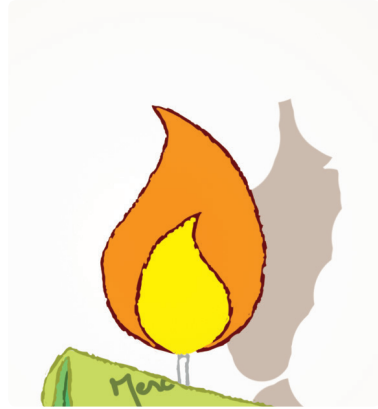
## INTRODUCTION

La précarité désigne un état d'incertitude qui découle d'une situation fragile pouvant basculer à tout moment. On peut être en précarité financière, en précarité de vie, en précarité énergétique...

Bien que toutes les formes de précarités soient importantes, l'objet de cette publication se concentrera sur l'accès à l'énergie, qui constitue un droit fondamental.

Cela touche beaucoup de monde et particulièrement les ménages à faible revenu pour qui le budget consacré à l'énergie augmente proportionnellement plus fortement par rapport aux autres.<sup>1</sup>

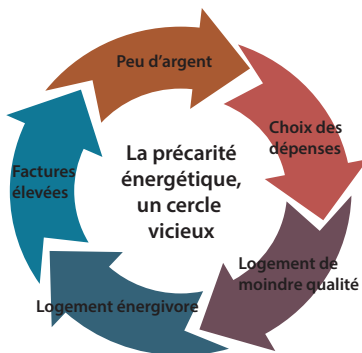
Cette situation a pour effet de provoquer des problèmes en cascade. Comme le soulignent Johan Tyszler, Cécile Bordier et Alexia Leseur, « une des premières conséquences de la précarité énergétique est de conduire un ménage à faire des arbitrages et des renoncements entre ses différents postes de dépenses :



<sup>1</sup> Il importe toutefois de souligner, au regard d'une étude menée en Angleterre, que si « la pauvreté économique peut être identifiée comme l'une des principales causes de la précarité énergétique, [...] elle ne peut l'expliquer à elle seule ». De fait, en Angleterre, la précarité énergétique ne touche pas que les populations les plus démunies. Et réciproquement, tous les ménages pauvres ne sont pas en situation de précarité énergétique. Il en va de même en Belgique où « plus des 43 % des ménages identifiés comme en étant en précarité énergétique ne sont pas reconnus comme "en risque de pauvreté" ». [B. DELBEKE, S. MEYER, *Baromètre de la précarité énergétique édition (2009-2013)*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, 2015, p. 2, [en ligne :] <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2015/20151123NT1>]. En conséquence, « une politique de réduction de la pauvreté monétaire ne peut garantir à elle seule une réponse adéquate à la problématique de la précarité énergétique, laquelle associe d'autres variables » telles que le « rapport au logement, [le] confort intérieur, [les] prix croissants de l'énergie ou encore [les] politiques d'aménagement urbain » J. TYSZLER, C. BORDIER, A. LESEUR, *Lutte contre la précarité énergétique : analyse des politiques en France et au Royaume-Uni*, Paris : Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE), « Étude Climat », n°41, septembre 2013, p. 9, [en ligne :] [http://www.cdclimat.com/IMG/pdf/13-09\\_etude\\_climat\\_lutte\\_contre\\_la\\_precaire\\_energetique.pdf](http://www.cdclimat.com/IMG/pdf/13-09_etude_climat_lutte_contre_la_precaire_energetique.pdf).

chauffage, alimentation, santé, loisirs, etc. »<sup>2</sup> Avec des moyens limités, il faut donc effectuer des choix dans ses dépenses.<sup>3</sup> Cela signifie, bien souvent, se contenter d'un logement de moindre qualité – avec toutes les conséquences que cela peut engendrer sur la santé<sup>4</sup> –, et donc souvent énergivore, ce qui entraîne, à son tour, des factures élevées. Ces factures grèvent encore les moyens financiers, et ainsi de suite.

C'est à ce moment que l'on rentre dans ce que Bart Delbeke et Sandrine Meyer appellent « le cercle vicieux de la précarité énergétique : moins on a de moyens, moins on profite des programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie et plus les besoins d'énergie sont élevés »<sup>5</sup>.



Or, dès qu'un ménage consacre plus de 10 % de ses revenus aux dépenses d'énergie dans son logement, il peut être considéré en état de précarité énergétique.

<sup>2</sup> J. TYSZLER, C. BORDIER, A. LESEUR, *op. cit.*, p. 10.

<sup>3</sup> Une situation qui frappe particulièrement les familles monoparentales, les isolés et les ménages comportant un seul senior. B. DELBEKE, S. MEYER, *Baromètre de la précarité énergétique édition (2009-2013)*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>4</sup> Risque d'exposition accru à des pathologies cardio-vasculaires, maladies respiratoires, intoxications liées à l'humidité ou à l'inhalation de polluants, maladies hivernales, etc. Sans oublier une exposition plus importante à la fatigue accrue, au stress dû au froid, avec toutes les conséquences psychologiques et sociales que cela implique en matière de vie sociale et professionnelle ou de réussite scolaire. J. TYSZLER, C. BORDIER, A. LESEUR, *op. cit.*, p. 10.

<sup>5</sup> B. DELBEKE, S. MEYER, *Baromètre de la précarité énergétique édition (2009-2013)*, *op. cit.*, p. 1.

## Les types de précarités énergétiques

Pour pouvoir tenir compte de la complexité de la problématique, le Baromètre de la Précarité énergétique distingue trois types de précarités énergétiques : la précarité énergétique mesurée, la précarité énergétique cachée et la précarité énergétique ressentie.

1. La **précarité énergétique mesurée (PEm)** tient compte des « ménages qui consacrent une part jugée trop importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques ».
2. La **précarité énergétique cachée (PEc)** rend compte des « ménages qui préfèrent restreindre leur consommation d'énergie en dessous d'un seuil jugé acceptable pour vivre dignement [« dépenses anormalement basses »], pour ainsi éviter d'avoir des dépenses énergétiques trop élevées par rapport à leurs revenus ».
3. Plus subjective, la **précarité énergétique ressentie (PEr)** met enfin en évidence les « ménages qui considèrent avoir des problèmes pour faire correspondre leurs factures d'énergie à leurs moyens financiers »<sup>6</sup>.

### Part des ménages touchés par la précarité énergétique mesurée (PEm) en Belgique et dans les trois régions (2009-2013)<sup>7</sup>

	2009	2010	2011	2013
<b>Belgique</b>	<b>14,6 %</b>	<b>14,2 %</b>	<b>14,2 %</b>	<b>14,0 %</b>
Région flamande	<b>10,7 %</b>	<b>11,0 %</b>	<b>10,5 %</b>	<b>10,5 %</b>
Région de Bruxelles-Capitale	<b>13,9 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>17,6 %</b>	<b>15,5 %</b>
Région wallonne	<b>20,0 %</b>	<b>19,5 %</b>	<b>19,5 %</b>	<b>19,1 %</b>

<sup>6</sup> B. DELBEKE, S. MEYER, *op. cit.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 6.

### Part des ménages touchés par la Précarité énergétique cachée (PEc) en Belgique et dans les trois régions (2009-2013)<sup>8</sup>

	2009	2010	2011	2013
<b>Belgique</b>	<b>4,7 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>4,6 %</b>
Région flamande			<b>3,4 %</b>	<b>3,6 %</b>
Région de Bruxelles-Capitale			<b>7,3 %</b>	<b>11,1 %</b>
Région wallonne			<b>2,9 %</b>	<b>3,1 %</b>

### Part des ménages touchés par la Précarité énergétique ressentie (PEr) en Belgique et dans les trois régions (2009-2013)<sup>9</sup>

	2009	2010	2011	2013
<b>Belgique</b>	<b>4,7 %</b>	<b>5,2 %</b>	<b>6,0 %</b>	<b>5,7 %</b>
Région flamande	<b>1,8 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>3,3 %</b>
Région de Bruxelles-Capitale	<b>11,1 %</b>	<b>12,7 %</b>	<b>13,2 %</b>	<b>10,2 %</b>
Région wallonne	<b>6,9 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>7,4 %</b>

Il ressort ainsi selon Delbeke et Meyer qu'en 2013, **21,3 % de ménages belges étaient « touchés par l'une ou l'autre forme de précarité énergétique**, dont 18,5 % par une forme « objectivée » (PEm ou PEc) et seulement 2,8 % par une forme essentiellement *subjective* (PEr uniquement) »<sup>10</sup>.

Même si le niveau de précarité mesurée reste stable depuis quelques années (cf. tableau *infra*), il reste toujours important. Il faut cependant souligner qu'avec la hausse des prix de l'énergie, ces chiffres risquent fortement d'augmenter dans le futur.

On constate également que les ménages sont plus touchés par la précarité énergétique en Région wallonne que dans le nord du pays. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence ; des revenus plus élevés dans le nord du

<sup>8</sup> B. DELBEKE, S. MEYER, *op. cit.*, p. 8

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 11.

pays ou encore la qualité du logement plus élevée. Tout au long de cette analyse, nous tenterons d'examiner les différents leviers qui existent pour lutter contre cette précarité énergétique au travers des différents acteurs qui pourraient réduire ce phénomène à savoir : les citoyens, le secteur associatif, les fournisseurs d'énergie et les pouvoirs publics. Nous partons du principe que, seule, la personne précarisée ne peut pas actionner les leviers nécessaires car il s'agit d'une responsabilité collective sur laquelle nous travaillons en éducation permanente.

## I. LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LA FACTURE D'ÉNERGIE

Avant toute chose, pour réduire sa facture d'énergie, il est nécessaire d'identifier les facteurs principaux qui l'influencent, à savoir : (a) le type de logement, (b) la composition du ménage, (c) la qualité du logement et son PEB<sup>11</sup>, et enfin le fournisseur d'énergie que nous analyserons plus loin avec les acteurs de changement.

### 1. Le type de logement

Selon que l'on habite un appartement, une maison *quatre façades* ou une maison mitoyenne, la facture énergétique sera différente. Un appartement situé entre deux étages sera ainsi moins énergivore qu'une maison *quatre façades* vu sa taille moindre et le fait qu'il offre moins de zones de déperdition de chaleur (plancher, plafond).<sup>12</sup>

<sup>11</sup> PEB : Performance énergétique du Bâtiment.

<sup>12</sup> *L'URE lors de l'achat d'une maison*, Bruxelles : IBGE, « Infos fiches-énergie », janvier 2008, p. 1, [en ligne :] [http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/IF%20Energie%20CHK01%20Part%20FR](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/IF%20Energie%20CHK01%20Part%20FR), consulté le 30 novembre 2016.

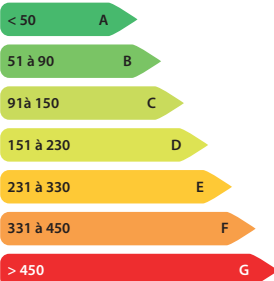
## 2. La composition du ménage

Plus le nombre de personnes dans un logement est élevé, plus on consomme de l'énergie, essentiellement au niveau de l'eau et de l'électricité. Par contre, en ce qui concerne le chauffage, que l'on soit seul ou à plusieurs, l'impact est moins important car l'habitation doit quand même être chauffée. Il faut cependant tenir compte du fait que la taille du ménage influence la taille du logement et donc conditionne proportionnellement la consommation énergétique.

## 3. La qualité du logement et son PEB

La qualité d'un logement dépend avant toute chose de son année de construction. Il n'y a pas si longtemps encore, on attachait moins d'importance à la consommation énergétique d'une habitation et l'isolation thermique laissait souvent à désirer. Les temps ont changé et une attention toute particulière est aujourd'hui apportée à tout ce qui touche à la performance énergétique (isolation, matériaux de constructions innovants, chauffage basse consommation).

*Logement économe*



*Logement énergivore*

Ce facteur est à ce point prépondérant qu'avant toute vente ou location d'un bien immobilier, le vendeur devra fournir un **certificat de performance énergétique** du bâtiment, le fameux PEB.<sup>13</sup>

<sup>13</sup> X. MAX, *Analyse de la facture énergétique des ménages et mesure des difficultés rencontrées par les personnes âgées. Rapport final*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, octobre 2013, p. 6, [en ligne :] [http://economie.fgov.be/fr/binaries/Analyse\\_facture\\_energetique\\_difficultes\\_personnes\\_agees\\_tcm326-252357.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/Analyse_facture_energetique_difficultes_personnes_agees_tcm326-252357.pdf).



*Mais qu'est-ce c'est que le PEB ?*

*C'est l'analyse de la performance énergétique d'un bâtiment effectuée par un certificateur indépendant qui analysera votre habitation pour déterminer son score énergétique (chiffré). Ce score est représenté par une échelle colorée, comparable à celle apposée sur les appareils électriques, allant du vert (peu énergivore) au rouge (très énergivore).<sup>14</sup>*

*Un logement mal isolé sera trop chaud l'été et trop froid en hiver et fera consommer beaucoup d'énergie en chauffage ou en climatisation.*

*Il est utile pour donner une idée au locataire de ce qu'il va consommer en énergie. Il permet par ailleurs au propriétaire de cibler les forces et les faiblesses de son bien immobilier, par exemple en matière d'isolation, et constitue, le cas échéant, un réel incitant pour l'amener à entreprendre les travaux de rénovation (isolation du toit ou des murs, doubles vitrages, installation d'une chaudière plus performante...) susceptibles de rendre son bien moins énergivore (et donc plus attractif).<sup>15</sup>*

## II. LES FACTEURS DU CHANGEMENT

Face à ces niveaux de Précarité énergétique constatés, différents acteurs, tels que le citoyen, le monde associatif, le fournisseur d'énergie ou les pouvoirs publics, mettent en place des actions afin de lutter contre celle-ci.

### 1. Les actions citoyennes

Le citoyen est un acteur à part entière de la lutte contre la précarité énergétique. Différentes pistes peuvent en effet l'aider à agir, à son niveau, pour réduire sa facture d'énergie.

<sup>14</sup> « Qu'est-ce que le certificat PEB ? », *energiguide.be*, s. d., [en ligne :] <http://www.energiguide.be/fr/questions-reponses/quest-ce-que-le-certificat-peb/63/>, consulté le 30 novembre 2016.

<sup>15</sup> *Ibid.*

### a. L'utilisation rationnelle de l'Énergie (URE)

La sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie est un des leviers importants pour réduire l'impact de la facture d'énergie sur le budget d'un ménage. C'est en effet par des petits gestes au quotidien que nous pouvons faire baisser – parfois de manière spectaculaire – la facture d'énergie. D'où, l'importance d'une sensibilisation et d'une prise de conscience. Nous pouvons agir sur une partie de notre consommation d'énergie. Cependant, il est nécessaire pour ce faire d'être bien informé, ce qui n'est pas toujours le cas.

### b. L'achat groupé, se rassembler pour mieux acheter

Pour tenter de réduire sa facture d'énergie, l'association **Test achat** a lancé en 2015 un système d'achat groupé – essentiellement pour le gaz et l'électricité – afin de bénéficier de tarifs avantageux et faire « jouer » la concurrence entre les différents fournisseurs.

Des actions ont également été lancées pour bénéficier de réductions lors de l'achat d'ampoules led.<sup>16</sup>

### c. Le tiers investisseur une option intéressante

Afin d'améliorer le PEB d'une habitation, la réalisation de travaux (isolation, chaudière économique...) est souvent nécessaire. Tous les propriétaires ne disposent cependant pas des fonds permettant de réaliser ces travaux. Le système du tiers investisseur consiste à faire appel à une tierce personne pour gérer et financer le projet d'économie d'énergie de l'habitation. Dans un premier temps, les économies d'énergie réalisées serviront à rembourser le tiers investisseur. Après quelques années, dès que l'investissement est amorti, les économies générées reviennent au gestionnaire du bien.

Il faut noter que le tiers investisseur n'effectue pas cette opération gratuitement ; des intérêts et des frais seront calculés.<sup>17</sup> Il s'agit donc d'une opération financière rentable pour chacune des parties.

<sup>16</sup> Retrouvez les actions d'achats groupés sur le site de test-achats : <https://www.test-achats.be/toutes-les-actions>.

<sup>17</sup> « Le financement par un tiers investisseur », *Energie+*, s. d., [en ligne :] <http://www.energieplus-lesite.be/index.php?id=10078>, consulté le 30 novembre 2016.

## 2. Les actions du secteur associatif

Le secteur associatif joue également un rôle clé dans le processus de lutte contre la précarité énergétique. De par sa présence sur le terrain, il peut faire le lien entre les différents acteurs. Il peut écouter, discuter, réfléchir et trouver des solutions collectives pour tenter de résoudre certains problèmes liés à la précarité énergétique. Il peut également aider les citoyens à mieux appréhender les différentes aides qui sont à sa disposition ou encore à mettre en place un plaidoyer auprès des autorités publiques afin que ces aides soient accessibles à tous.

De multiples initiatives existent en la matière. À travers les trois exemples d'initiatives prises par différentes associations, on remarque que l'accompagnement est un des points les plus importants pour arriver à un résultat probant.

### a. L'ASBL Empreinte et ses « Eco Watchers »

Les groupes « Eco watchers » ont été créés par l'ASBL Empreinte afin de mettre en place un dispositif éducatif qui participe à la lutte contre la précarité énergétique. Ce projet vise à « redonner le pouvoir aux personnes en situation de précarité d'agir sur leur environnement physique et social en s'appuyant sur la dynamique de groupe et la méthode participative d'échange de savoirs »<sup>18</sup>. Pour ce faire, il allie des animations de groupes de bénéficiaires issus de services sociaux et un accompagnement personnalisé de chaque participant. L'objectif est double :

- assurer la maîtrise de sa consommation énergétique et des conditions d'accès à l'énergie ;
- favoriser l'autonomisation et, par là-même, l'inclusion des participants.

**Selon cette expérience, l'accompagnement individuel est indissociable de l'accompagnement collectif, car complémentaire.** En effet, afin de répondre aux questions plus spécifiques des membres du groupe et éviter que certaines

<sup>18</sup> « Projet Eco Watchers (activité) », *Réseauidee.be*, s. d., [en ligne :] [http://www.reseau-idee.be/experiences-pedagogiques/fiche.php?&experience\\_id=75&index=0&no\\_reload=9565e01\\_1](http://www.reseau-idee.be/experiences-pedagogiques/fiche.php?&experience_id=75&index=0&no_reload=9565e01_1), consulté le 15 juin 2017.

d'entre elles restent sans réponse, il est indispensable de mener en parallèle des actions individuelles.

Comme l'explique Stéphanie de Tiège, « le travail de l'asbl Empreinte est d'animer les séances collectives en partant d'une feuille blanche, le groupe alimentant les ateliers avec toutes les questions qu'il se pose en matière d'énergie. Dans un deuxième temps on priorise, l'idée étant de partir des difficultés du groupe. Au terme d'une année, les participants deviennent acteurs et autonomes dans la gestion de leur énergie. Ils ont tissé un lien social. Ils retrouvent pour certains, une place dans la société. L'objectif du projet n'est donc pas tant de réduire la consommation énergétique, mais plutôt de la maîtriser pour éviter des situations problématiques dans le futur et également de pouvoir également proposer des solutions. »<sup>19</sup>

## b. Des actions en province du Luxembourg *L'énergie de mon logement, je maîtrise !*

***L'énergie de mon logement, je maîtrise !*** est un projet de sensibilisation auprès des habitants des logements sociaux en province du Luxembourg initié en 2010 par la députée provinciale en charge du développement durable, Isabelle Poncelet. L'objectif général étant « d'amener ces habitants à devenir des consommateurs responsables »<sup>20</sup>. Des rencontres avec partage d'expérience ont ainsi été organisées avec le concours de différentes associations pour apprendre aux habitants à analyser leur consommation d'énergie et ensuite appliquer des trucs et astuces tout simples pour réduire leur facture d'énergie. Ce projet s'est déroulé en sept étapes.

1. Appel aux ménages (toute-boîte, séances d'information publique, appels plus personnalisés via les CCLP et les comités de quartier).
2. Constitution des groupes, si possible sur la base d'un panel diversifié (famille monoparentale, famille nombreuse, isolé, personnes âgées...).

<sup>19</sup> S. DE TIÈGE (chargée de projet à l'ASBL Empreinte), entretien avec l'auteur, Namur, 18 avril 2016.

<sup>20</sup> « L'énergie ? Je maîtrise ! - Projet de sensibilisation des habitants des logements sociaux », *Reseaulux.be*, s. d. [en ligne :] <http://www.reseaulux.be/?L-nergie-Je-maîtrise-Projet-de>, consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

3. Rencontre des candidats pour connaître leurs attentes et définir ensemble leur engagement.
4. Visite technique dans chaque habitation afin d'établir un bilan de départ.
5. Séances d'information avec des personnes ressources, suivies d'échanges d'expériences afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes définis lors des visites.
6. Évaluation régulière des consommations sur la base d'appareils de mesure, de tableaux de relevés et des gestes mis en place.
7. Engagement du groupe pilote à transmettre son expérience via divers canaux (élaboration d'un carnet de bonnes pratiques).<sup>21</sup>

Ce projet fut l'occasion pour nombre d'associations de se mettre en réseau et de travailler ensemble. Outre l'objectif d'économie d'énergie, il a contribué à créer du lien social. Il en est par ailleurs ressorti la nécessité de former les assistants sociaux des CPAS à la problématique de la précarité énergétique.<sup>22</sup>

### c. Le CPCP

Le CPCP mène depuis quelques années un travail de réflexion avec des locataires sur la manière de réduire ses charges locatives et plus particulièrement la facture d'énergie.

Dès les premières rencontres, on s'aperçoit que ce qui intéresse en premier les groupes sont les économies d'énergies qui peuvent être réalisées à moindre coût, en remplaçant par exemple l'éclairage de leur habitation, en utilisant le comparateur de fournisseur d'énergie et en réalisant des petits gestes quotidiens économiseurs d'énergie.

<sup>21</sup> « L'énergie ? Je maîtrise !... », *op. cit.*

<sup>22</sup> D'autres initiatives ont par ailleurs été menées en Province du Luxembourg. La Province propose ainsi des prêts à 0 % pour réaliser des travaux tels que l'isolation du toit, des murs, le remplacement de la chaudière, etc. Les prêts varient de 1 000 à 3 000 EUR, remboursables en maximum quinze ans. « L'énergie ? Je maîtrise ! - Projet de sensibilisation des habitants des logements sociaux », *op. cit.* Voir par ailleurs « Luxembourg : cellule provinciale verte pour locataires sociaux », *Alter Échos*, 24 avril 2010.



À la suite de ces constats, le CPCP a mené une réflexion sur la réduction du montant de la facture énergétique et sur les moyens à mettre en œuvre pour que l'information sur les aides, les financements, les trucs et astuces soient accessibles aux personnes les plus précarisées.

Ces actions de terrain sont une goutte d'eau dans l'océan. Il n'en demeure pas moins qu'elles permettent d'aborder les gens, de les mettre en action ou en projet, de créer du lien social et de faire prendre conscience aux publics précarisés qu'ils sont de véritables acteurs dans cette lutte contre la précarité énergétique.

### 3. Les fournisseurs d'énergie

#### Le comparateur

Depuis la libération du marché de l'énergie, chaque client peut choisir son fournisseur (gaz/électricité). Grâce aux logiciels comparateurs consultables sur Internet, il est aujourd'hui facile de trouver le meilleur fournisseur. Une simple visite permettra de voir combien cela vaut la peine de comparer.

Les comparateurs ont toutefois leurs limites. En effet le comparateur n'est accessible qu'en ligne. Or, tout le monde ne possède pas un ordinateur. En outre, les personnes en situation de précarité énergétique appartiennent souvent à la catégorie sociale la plus frappée par la fracture numérique. Toutefois, il est possible de se faire aider en se rendant dans le CPAS de sa commune pour se faire accompagner dans les démarches.

## 4. Les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ne sont pas en reste, qu'ils soient communaux via les CPAS ou régionaux, des leviers existent, voici un éventail des principales mesures actuelles.

### a. Les aides sociales

#### - Statut de « client protégé »

Les acteurs du marché de l'énergie doivent respecter certaines « obligations de service public » pour protéger les ménages les plus vulnérables. L'une d'elle est le « statut de client protégé » qui donne l'avantage de se voir attribuer un tarif social, autrement dit des tarifs gaz/électricité réduits. Il permet en outre de bénéficier de certaines « protections » dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz.<sup>23</sup>

Ce statut de client protégé est attribué automatiquement à « toute personne en situation d'impayé et mise en demeure par son fournisseur de gaz et/ou d'électricité »<sup>24</sup>. Pour l'obtenir, les personnes concernées doivent introduire une « demande d'octroi » auprès du CPAS, du fournisseur d'électricité ou du régulateur bruxellois, Brugel.

#### - Le « tarif social » gaz-électricité

Le tarif social est une mesure du gouvernement fédéral « destinée à aider les personnes ou les ménages qui appartiennent à certaines catégories d'ayants droit, à payer leur facture d'électricité et/ou de gaz naturel »<sup>25</sup>. Il s'agit donc d'un tarif à part, « identique dans toute la Belgique, quel que soit le fournis-

<sup>23</sup> Pour plus d'information sur les « protections dont bénéficient les clients protégés, voir « Client protégé », *Commission wallonne pour l'énergie*, s. d., [en ligne :] <http://www.cwape.be/?dir=2.4.01>, consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

<sup>24</sup> « Le statut de client protégé », *Socialenergie.be*, s. d., [en ligne :] <http://www.socialenergie.be/fr/mesures-sociales/mesures-sociales-gazelec/le-statut-de-client-protege/>, consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

<sup>25</sup> *Le tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel*, Bruxelles : SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, s. d., [en ligne :] [http://economie.fgov.be/fr/binaries/Brochure\\_soctar\\_FR\\_tcm326-209211\\_tcm326-209211.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/Brochure_soctar_FR_tcm326-209211_tcm326-209211.pdf).

seur d'énergie ou le gestionnaire de réseau », et plus avantageux que n'importe quel tarif sur le marché. Il est calculé pour une période de six mois. Il n'y a qu'un tarif social pour tous, sauf pour l'électricité qui doit tenir compte du tarif simple et bi-horaire.<sup>26</sup>

Pour en bénéficier, il faut :

- soit « être client final résidentiel, c'est-à-dire un client achetant de l'électricité/du gaz naturel pour sa propre consommation et destiné à un usage domestique, et être bénéficiaire d'une allocation :
  - du CPAS (revenu d'intégration ou aide sociale financière équivalente, aide sociale partiellement ou entièrement prise en charge par l'État, avance sur la garantie de revenus aux personnes âgées ou allocation de personne handicapée) ;
  - du SPF Sécurité sociale Direction générale Personnes handicapées (SPF SS DGPH) ;
  - du SPF Pensions (GRAPA, allocation d'aide aux personnes âgées, allocation complémentaire ou une allocation de complément du revenu garanti, ou allocation pour l'aide d'une tierce personne).
- Soit « être locataire d'un appartement social » (catégorie 4) et dont le chauffage au gaz naturel dépend d'une installation collective.<sup>27</sup>

## b. Les CPAS vous aident

Le CPAS peut aider à négocier un plan de paiement et mettre en place une guidance budgétaire. Il peut aussi octroyer une aide sociale et financière en cas d'endettement.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.* Notons que ce tarif social ne s'applique pas pour les personnes recevant une allocation de la mutuelle ou d'une assurance, ni pour celles recevant une pension du secteur public, bénéficiaire de l'« article 60 » ou en situation de médiation de dettes. Il n'est pas non plus d'application pour les résidences secondaires (adresse autre que celle de votre domicile officiel), les parties communes d'immeubles à appartements, les clients professionnels (entreprises, organisations...) ou les clients occasionnels ou raccordements temporaires.



Par ailleurs, en cas de problèmes financiers, c'est encore le CPAS qui, via le Fond social mazout, intervient une fois par an dans le paiement des factures de chauffage (mazout, pétrole lampant et gaz propane en vrac) de personnes percevant un faible revenu et risquant de rencontrer de sérieuses difficultés pour se chauffer.

- Les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité.
- Les personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 18 363,39 EUR, majoré de 3 399,56 EUR par personne à charge.<sup>28</sup>
- Les personnes endettées bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes<sup>29</sup> qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage et qui, en outre, ne peuvent faire face au paiement de leur facture de chauffage.<sup>30</sup>

### c. La grille indicative des loyers, un bon début...

L'objectif recherché par cette grille indicative est de permettre aux locataires et aux propriétaires d'évaluer le montant du loyer en prenant en compte certains critères comme la superficie, le nombre de pièces, le système de chauffage, etc.

Le résultat obtenu n'est en aucun cas contraignant, mais si le propriétaire bailleur se base sur cette grille il pourra bénéficier de certaines primes à l'énergie et au logement.<sup>31</sup>

<sup>28</sup> On prend ici en compte le revenu cadastral non indexé des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage.

<sup>29</sup> *Loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation* ; articles 1675/2 et suivants du *Code judiciaire*.

<sup>30</sup> Pour plus de renseignements, consulter le site de l'asbl Fonds social Chauffage, <https://www.fondschauffage.be/index.php/qui-peut-en-beneficier>.

<sup>31</sup> Le calculateur est accessible sur le site [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_grilleloyers/](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_grilleloyers/).

#### d. Prêts hypothécaires

Différents types de prêts ont été mis en place par les pouvoirs publics pour aider à financer l'achat/la rénovation d'un logement :

- L'**access pack** est un prêt hypothécaire qui sert à financer l'achat, la construction, la rénovation d'un premier logement en Wallonie mais également la création d'un logement pour parent âgé.<sup>32</sup>
- Le **rénopack** est un prêt à taux 0 % pour effectuer des travaux de rénovation.<sup>33</sup>
- L'**écopack**, quant à lui, est un prêt à taux 0 % pour effectuer des travaux économiseurs d'énergie.<sup>34</sup>

Pour profiter du rénopack et de l'écopack, il faut être propriétaire et occuper le bien, disposer de revenus stables et avoir une capacité financière suffisante pour rembourser le prêt. Ces prêts sont par ailleurs accessibles aux propriétaires bailleurs qui acceptent de mettre leur bien en gestion dans une agence immobilière sociale pour une durée de minimum neuf années.<sup>35</sup>

#### e. L'aide pour les ménages à revenus modestes (opération Mebar)

L'opération MEBAR est une aide accordée par la Région wallonne d'un montant de 1 365 euros en faveur des ménages à revenus modestes dans le but d'effectuer des travaux (menuiserie, isolation, chauffage...) afin d'améliorer la qualité de leurs logements.

La demande s'effectue auprès du CPAS de la commune du logement concerné. C'est le guichet de l'énergie qui supervise les travaux.

<sup>32</sup> « Rénopack, Accesspack et Ecopack : la réforme du crédit social », *Vivre la Wallonie*, 31, printemps 2016, [en ligne :] <http://www.wallonie.be/fr/vivre-la-wallonie/ndeg31-printemps-2016>, consulté le 15 décembre 2016.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Pour connaître les conditions d'octroi de ces prêts, voir le site de la société wallonne du crédit social (SWCS), [en ligne :] <https://www.swcs.be/>.

Cette prime peut être accordée à plusieurs reprises, toutefois il faut respecter un délai de cinq ans minimum.<sup>36</sup>

#### f. Les guichets de l'énergie

Les guichets de l'énergie sont au nombre de seize, répartis dans toute la Wallonie et accessibles à tout un chacun, qu'il soit locataire ou propriétaire, et qui veut recevoir des conseils de techniciens en matière de construction/rénovation de son habitation, de primes, ou de trucs et astuces pour réduire sa consommation. Ce service est entièrement gratuit.

Certaines communes organisent également des permanences avec le guichet de l'énergie. On peut retrouver celles-ci sur le site internet des guichets de l'énergie.<sup>37</sup>

#### g. Les conseillers en énergie

Certaines communes ont par ailleurs fait le choix d'engager un conseiller ou tuteur en énergie. Son rôle est notamment d'aider le citoyen à y voir plus clair parmi les multiples offres en matière de prime, d'économie d'énergie, de réglementation à suivre.

Renseignez-vous auprès de votre commune, ça vaut le « coût ».

#### h. La thermographie aérienne

Avec environ 30 % des déperditions totales de chaleur, la toiture des bâtiments est la « première source de déperdition dans les bâtiments mal isolés et non étanches ». Ces déperditions sont non seulement nuisibles à l'environnement, elles coûtent également très cher et contribuent à la précarité énergétique de nombre de ménages.

<sup>36</sup> *Toutes les aides au logement en faveur des particuliers en Région wallonne*, Jambes : Région wallonne, Administration du Logement, 2008, p. 36, [en ligne :] [https://www.pim.be/telechargement/AidesLogementParticuliers\\_2008.pdf](https://www.pim.be/telechargement/AidesLogementParticuliers_2008.pdf). Arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 1998 relatif à l'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie.

<sup>37</sup> « Guichets Énergie Wallonie », *Energie.wallonie.be*, s. d., [en ligne :] <http://energie.wallonie.be/fr/guichets-energie-wallonie.html?IDC=6946>, consulté le 15 décembre 2016.

Consciente de cette situation, la Région de Bruxelles-Capitale a fait réaliser une thermographie aérienne par scanner infrarouge des toitures pour mesurer les déperditions thermiques des toitures des bâtiments sur l'ensemble de son territoire. Son objectif est de mobiliser l'ensemble des Bruxellois pour une amélioration du parc immobilier existant. La carte de thermographie aérienne se veut un « outil d'aide à la décision visant à approfondir le “réflexe énergie” au travers par exemple d'un entretien avec [les] conseillers [de la région], voire au travers d'un audit énergétique de l'ensemble du bâtiment pour déterminer les actions prioritaires à entreprendre »<sup>38</sup>.

### III. S'INSPIRER DE L'ÉTRANGER

#### 1. Les *Warm Zones* au Royaume-Uni

Le concept de *Warm zone* consiste à réunir l'ensemble des partenaires (collectivités, fournisseurs d'énergie, conseillers en efficacité énergétique, autorités sanitaires, installateurs d'isolation) dans une zone pilote bien précise pour travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations. Un travail individuel et collectif est effectué avec les habitants. Une visite de chaque logement est entreprise pour procéder à une évaluation des mesures à prendre en matière d'efficacité énergétique. Des mesures gratuites sont ensuite proposées. D'autres sont financées en partie par les collectivités locales et les entreprises de distribution d'énergie. Les partenaires évaluent les différents systèmes mis en place dans un certain nombre de zones. Ils analysent ensuite leurs avantages et inconvénients afin de ne retenir que les expériences les plus efficaces.

<sup>38</sup> « Thermographie aérienne », *environnement.brussels*, s. d., [en ligne :] <http://www.environnement.brussels/thematiques/energie/economiser-votre-energie/pour-vous-aider/thermographie-aerienne>, consulté le 25 septembre 2017. Pour consulter la carte en ligne : <http://geoportal.ibgebim.be/webgis/thermographie.phtml>.

Ce concept de *Warm zone* s'est étalé de 2001 à 2005 dans six zones différentes.<sup>39</sup> Si l'objectif initial – réduire de 50 % la précarité énergétique dans ces zones – n'a pas été atteint, il n'en demeure pas moins que ce projet pilote a malgré tout permis de sortir trois fois plus de personnes de la précarité énergétique qu'ailleurs.

## 2. Le chèque-énergie en France

En France, le chèque-énergie a été testé dans plusieurs départements (l'Ardeche, l'Aveyron, le Pas-de-Calais et les Côtes d'Armor) en 2016 et 2017 et verra le jour sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce chèque énergie – dont le montant variera de 48 à 227 EUR, en fonction du revenu fiscal du ménage – ne réclame aucune démarche des bénéficiaires : il sera « automatiquement adressé à chaque bénéficiaire sur la base des informations transmises par les services fiscaux ».

Ce dispositif s'adresse aux ménages les plus modestes (avec un revenu de référence annuel par unité de consommation inférieur à 7 700 EUR, cela concerne plus ou moins quatre millions de foyers). Il remplace les tarifs sociaux de l'énergie.

Ce chèque énergie devrait permettre de couvrir :

- soit une partie des factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...) ;
- soit les charges de chauffage incluses dans votre redevance dans le cadre d'un logement-foyer conventionné à l'APL ;
- soit les dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement.<sup>40</sup>

<sup>39</sup> M. CAHN, *Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat*, Besançon-Bruxelles : Énergie-Cités, 2007, p. 22, [en ligne :] [http://energy-cities.eu/IMG/pdf/precarite\\_energetique\\_fr.pdf](http://energy-cities.eu/IMG/pdf/precarite_energetique_fr.pdf), consulté le 9 décembre 2016.

<sup>40</sup> Voir à cet égard « Informations générales pour les bénéficiaires », [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) (Ministère de la Transition écologique et solidaire), s. d., [en ligne :] <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/info>, consulté le 19 décembre 2017.

Pour ce qui est de l'efficacité de ce système, il faudra attendre pour juger sur pièce, mais le fait que ce chèque permette également de financer l'amélioration de l'efficacité énergétique de son habitation est une nouveauté qui mérite d'être soulignée.

## CONCLUSION

Choisir c'est renoncer, quel dilemme pour les familles précarisées qui doivent sans cesse faire des choix entre des éléments pourtant essentiels pour mener une vie décente (une bonne alimentation, un chauffage adéquat pour son logement, les soins de santé, un logement de qualité etc.).

Dans cette publication, nous nous sommes attardés spécialement sur la précarité énergétique sachant que d'autres formes de précarités existent et sont tout aussi importantes.

Pour enrayer le phénomène, on constate que plusieurs leviers existent, que ce soit au niveau des autorités politiques, du secteur associatif, des fournisseurs d'énergie ou encore des citoyens.

La question que l'on est en droit de se poser est celle-ci, ne serait-il pas plus pertinent de rassembler autour de la table tous ces acteurs qui luttent contre cette précarité énergétique afin que chacun apporte son expertise ?

En effet les acteurs de terrain pourraient apporter toute leur expérience, dresser un état des lieux et établir des constats pour qu'au final les autorités politiques puissent prendre des décisions qui collent plus à la réalité de terrain.

Par ailleurs un accompagnement des personnes précarisées doit être une priorité car l'on peut prendre toutes les initiatives que l'on veut, si les personnes qui en ont le plus besoin n'ont pas accès à l'information, toutes les mesures prises resteront vaines et profiteront à d'autres, mieux nantis.

Enfin, s'inspirer de ce qui se fait à l'étranger pourrait être une bonne solution à l'instar des *Warm zones* au Royaume Uni, approche qui a le mérite de réunir plusieurs acteurs autour d'un même projet, car c'est en travaillant tous ensemble que nous pourrions lutter efficacement contre la précarité énergétique et sortir de ce cercle vicieux.

\* \*

Philippe Frérotte est animateur au sein du pôle Éducation permanente – « Logement & lieux de vie » du CPCP.





## POUR ALLER PLUS LOIN...

- DELBEKE B., MEYER S., *Baromètre de la précarité énergétique (édition 2009 - 2013)*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, 2015. [en ligne :] <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2015/20151123NT1>.
- HUYBRECHS F., MEYER S., Vranken J., *et alii, La précarité énergétique en Belgique. Rapport final*, Bruxelles : ULB, CEESE, Anvers : Universiteit Antwerpen, OASes 2015, p. 86. [en ligne :] [http://dev.ulb.ac.be/ceese/CEESE/documents/Energiearmoede\\_La\\_Precarite\\_Energetique\\_en\\_Belgique\\_rapport\\_final.pdf](http://dev.ulb.ac.be/ceese/CEESE/documents/Energiearmoede_La_Precarite_Energetique_en_Belgique_rapport_final.pdf).
- « Statistiques sur la Certification en Performance Énergétique des Bâti-ments à Bruxelles », *Certibru.be*, s. d. [en ligne :] <https://www.certibru.com/certificat-peb-residentiel-maison-appartement-bruxelles/statistique-certificat-peb>.
- TYSZLER J., BORDIER C., LESEUR A., *Lutte contre la précarité énergétique : analyse des politiques en France et au Royaume-Uni*, Paris : Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), « Étude Climat », n°41, septembre 2013. [en ligne :] [http://www.cdclimat.com/IMG/pdf/13-09\\_etude\\_climat\\_lutte\\_contre\\_la\\_prekarite\\_energetique.pdf](http://www.cdclimat.com/IMG/pdf/13-09_etude_climat_lutte_contre_la_prekarite_energetique.pdf).



FRÉROTTE Philippe, *La précarité énergétique, un cercle vicieux ?*, Bruxelles : CPCP, « Analyses », 2018, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/precarite-energetique>

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)**



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Même si elle a tendance à se stabiliser, la précarité énergétique est toujours bien présente chez nous. Face à cette situation de précarité énergétique, le citoyen est souvent démuni. Des solutions existent pourtant. Des actions mises en place par les associations citoyennes à celles des pouvoirs publics, en passant par les fournisseurs d'énergies, petit tour d'horizon des initiatives mises en place en Belgique et ailleurs pour lutter efficacement contre la précarité énergétique.

## Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 | [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be)

[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)



Chaque jour, des nouvelles du front !

[www.facebook.com/CPCPasbl](https://www.facebook.com/CPCPasbl)

Toutes nos publications sont disponibles  
en téléchargement libre :

[www.cpcp.be/etudes-et-prospectives](http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives)